



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

**Le monde bleu :
préserver les océans, protéger la planète et
assurer le bien-être des êtres humains dans le
cadre du Programme de développement
durable à l'horizon 2030**



*Audition parlementaire aux Nations Unies
Siège de l'ONU
Salle du Conseil de tutelle, Secrétariat de l'ONU
13-14 février 2017*

Programme provisoire

Séance I		13 février	9 h 30 – 13 h 00
Ouverture officielle			9 h 30 – 10 h 00
<i>Allocutions de bienvenue des dirigeants : ONU et UIP</i>	M. Peter Thomson , Président de l'Assemblée générale		
	M. Saber Chowdhury , Président de l'Union interparlementaire		
	M. Hongbo Wu , Secrétaire général adjoint, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (au nom de M. Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations Unies)		
Modérateur : M. Peter Neill, World Oceans Observatory (Etats-Unis)			
L'état des océans : défis et opportunités			10 h 00 – 13 h 00
Documentation : <i>Première évaluation mondiale des océans, ONU</i> - www.worldoceanassessment.org (en anglais) <i>Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030</i> - sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld (en anglais)	<p>La première évaluation mondiale des océans, menée sous les auspices de l'ONU, montre que les océans sont en danger : la surexploitation des ressources, la détérioration de la vie marine et la perte de biodiversité, liées à l'activité humaine, compromettent la durabilité du plus grand écosystème de la planète. Pendant trop longtemps, les océans ont été utilisés à la fois comme une décharge, comme une source de nourriture ou de minéraux immédiatement disponible, ou encore comme un espace récréatif ou commercial illimité, sans vraiment se soucier des effets à long terme induits par ces activités.</p> <p>Ces dernières décennies, la communauté internationale a élaboré un cadre juridique pour inciter les gouvernements et, par leur entremise, d'autres parties prenantes telles que les entreprises, à prendre des mesures, notamment des mesures correctives. Régi par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, ce cadre définit les droits et les responsabilités des Etats quant à leur utilisation des océans, notamment en ce qui concerne la protection et la préservation du milieu marin et la gestion des ressources naturelles marines.</p> <p>L'Objectif 14 des Objectifs de développement durable (ODD) novateurs adoptés l'année dernière invite tous les pays à "conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines". Cet objectif comporte plusieurs cibles assorties d'échéances qui portent sur des questions clés.</p> <p>La mise en œuvre de l'Objectif 14 et de ses cibles dans l'ensemble du cadre des ODD sera primordiale pour restaurer la durabilité des océans afin d'assurer le bien-être de la planète et de l'humanité, notamment pour soutenir les moyens d'existence et contribuer au bien-être des générations futures.</p>		
Présentation vidéo : National Geographic Society			
Questions d'orientation			
Quels sont les engagements clés de l'Objectif 14 et comment cet objectif peut-il être intégré dans les ODD nationaux et les plans de développement y relatifs ?			

	<p>Quelle aide existe déjà et quelle aide supplémentaire l'ONU, par le biais notamment de ses institutions et fonds spécialisés, devrait-elle fournir pour aider les pays à mettre en œuvre l'Objectif 14 ?</p> <p>De quelle manière les parlementaires peuvent-ils contribuer à sensibiliser les dirigeants politiques et les citoyens aux défis et opportunités liés à la préservation des océans ?</p>
	<p>Orateurs</p> <p>M. Nigel Evans, Chambre des Communes, Royaume-Uni (ou Séance IV : gouvernance des océans)</p> <p>S.E. Mme Carolyn Schwalger, Ambassadrice, Représentante permanente adjointe de la Nouvelle Zélande auprès des Nations Unies</p> <p>M. Alan Simcock, Coordonnateur commun du groupe d'experts – Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socio-économiques</p> <p>Mme Lisa Speer, Directrice, Programme international d'étude des océans, National Resources Defence Council (NRDC)</p> <p>M. Vladimir Ryabinin, Secrétaire exécutif, Commission océanographique intergouvernementale (COI)</p>

Pause déjeuner	13 h 00 – 14 h 45
-----------------------	--------------------------

Séance II	13 février	15 h 00 – 17 h 30
------------------	-------------------	--------------------------

Les avantages économiques des océans : pour un équilibre entre exploitation et préservation de l'environnement

<p>Documentation :</p> <p><i>Consommation et production durables (CPD) - Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) –</i> www.unep.org/10YFP/Portals/50150/downloads/publications/ABC/ABC%20of%20SCP%20French.pdf</p> <p><i>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) -</i> www.fao.org/fisheries/fr</p> <p><i>Fiche d'information sur le tourisme et la biodiversité - Organisation mondiale du tourisme –</i> cf.cdn.unwto.org/sites/all/files/docpdf/letourismeetlabiodiversite.pdf</p>	<p>En tant que ressource économique et écosystémique, les océans et les mers fournissent de la nourriture, des emplois et des moyens de subsistance à des centaines de millions de personnes à travers le monde. On estime la valeur commerciale des ressources et industries marines et côtières à environ 3 000 milliards de dollars par an, soit près de 5 pour cent du PIB mondial.</p> <p>L'industrie de la pêche et l'ensemble de l'infrastructure qui permet de commercialiser les produits de la mer dépendent de la disponibilité en poisson capturé et, de plus en plus, de l'aquaculture (pisciculture) à forte intensité de capital. Les océans et les zones côtières servent de cadre à une industrie touristique en plein essor, que ce soit en termes de trafic, de construction de stations touristiques, de commerces et d'infrastructures y relatives. Environ 90 pour cent de la connectivité Internet dans le monde – avec les retombées économiques qui en découlent – reposent sur des câbles sous-marins qui doivent être préservés dans un écosystème en pleine évolution, ce qui implique des investissements financiers conséquents. De nombreuses économies nationales et des communautés entières dépendent toujours des activités de forage en mer liées à l'extraction du pétrole, du gaz et des minéraux.</p> <p>Dans un monde où la création d'emplois s'avère vitale pour la stabilité économique, sociale et politique, ces secteurs et bien d'autres encore doivent être soutenus ou réaménagés pour atténuer leur impact sur le milieu océanique, mais aussi pour garantir leur propre viabilité économique à long terme et celle des communautés qui en dépendent.</p> <p>Une gestion prudente sera nécessaire pour, entre autres, reconstituer et maintenir le cheptel piscicole, préserver les habitats côtiers et marins d'une exploitation plus intensive et faciliter la transition énergétique, à savoir l'abandon progressif du pétrole et du gaz au profit de sources d'énergie renouvelables comme l'éolien ou l'hydrolien. Ces efforts devront être soutenus par une vaste mobilisation d'investissements publics et privés, en s'appuyant sur un cadre juridique et réglementaire solide</p>
--	--

	conforme au droit international.
	Questions d'orientation
	Comment réformer les modes de consommation et de production de manière à continuer de profiter des avantages économiques offerts par les produits et services océaniques sans dégrader l'environnement ?
	Outre les normes de droit international codifiées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, quel cadre réglementaire devrait être mis en place pour assurer la gestion durable de l'aquaculture ?
	Comment renforcer le cadre réglementaire de l'industrie touristique, de l'industrie de la pêche et des industries extractives afin de limiter leur impact sur les océans et l'environnement côtier et soutenir les communautés tributaires de la santé des océans ?
	Orateurs
	Mme Gabriela Cuevas , sénatrice, Mexique
	M. John Munyes , sénateur, Kenya
	S.E. Mme Maria Helena Lopes de Jesus Pires , Ambassadrice, Représentante permanente du Timor-Leste auprès des Nations Unies
	M. Nishan Degnarain , Président du Conseil mondial de réflexion sur les océans, Forum économique mondial
	M. Sebastian Mathew , Directeur exécutif, Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF)

Réception à l'intention des parlementaires et des ambassadeurs Bureau de l'UIP, Uganda House, 336 East 45th street (10^{ème} étage)	17 h 45 – 19 h 30
Séance III	14 février
Remarques préliminaires : Mme Isabelle Lövin, Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération internationale au développement et du Climat, Suède, Coprésidente de la Conférence mondiale sur les océans	10 h 00 – 13 h 00

Protéger et préserver la vie marine : les effets perturbateurs de la pollution, des débris marins et autres déchets, et possibilités de changement	10 h 10 – 11 h 30
<p>Documentation :</p> <p><i>Les océans et le droit de la mer – Rapport du Secrétaire général des Nations Unies (A/71/74) – documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N16/081/28/pdf/N1608128.pdf</i></p> <p><i>"Sources, fate and effects of microplastics in the marine environment – a global assessment", rapport du GESAMP (en anglais)</i></p> <p><i>"PNUE (2016) : Marine Plastic Debris and Microplastics: Global lessons and research to inspire action and guide policy change" (en anglais)</i></p> <p>Chapitre 25 sur les débris marins – Evaluation mondiale intégrée de l'état du milieu marin - www.un.org/Depts/los/global_reporting/WOA_RegProces.s.htm (en anglais)</p>	<p>La pollution, les débris marins et autres déchets résultant des activités terrestres menées loin des océans, mais aussi des activités maritimes, contribuent largement à la détérioration du milieu marin.</p> <p>En l'absence de véritable réglementation, les engrais et les pesticides agricoles, les eaux usées et les produits chimiques industriels sont déversés dans les cours d'eau avant de se retrouver dans les océans et de contaminer la vie marine. Les déchets plastiques et microplastiques dont les composants chimiques ne se décomposent pas perturbent la chaîne alimentaire et peuvent avoir des conséquences sanitaires pour la vie marine, le cheptel piscicole et l'homme. Les débris de toutes sortes, depuis les matériaux de construction jusqu'aux articles de consommation (bidons, bouteilles d'eau, etc.), en passant par les engins de pêche abandonnés, constituent une menace pour le trafic maritime et détériorent l'environnement côtier en s'échouant sur le littoral.</p> <p>Le plus souvent, les coûts associés à la pollution et aux déchets rejetés en mer sont supportés par les communautés locales ou les industries davantage tributaires du milieu marin au lieu d'être comptabilisés en amont au niveau des systèmes de production et de consommation.</p> <p>Questions d'orientation</p> <p>Quelles sont les principales dispositions du cadre juridique international qui permettent de s'attaquer à ces problèmes et comment ces dispositions peuvent-elles être appliquées pour mettre en place des mesures efficaces au niveau national ?</p> <p>Quelles sont les meilleures pratiques législatives et réglementaires permettant de limiter la pollution et les déchets à la source avant qu'ils ne se retrouvent dans l'eau ? Le principe de "pollueur-payeur" pourrait-il être appliqué plus efficacement pour relever ce défi ?</p> <p>De quelles infrastructures et capacités institutionnelles avons-nous besoin pour aider les pays à résoudre ce problème et créer des opportunités dans ce domaine ?</p> <p>Orateurs</p> <p>S.E. M. Ahmed Sareer, Ambassadeur, Représentant permanent des Maldives après des Nations Unies</p> <p>Mme Chelsea Rochman, Coprésidente, Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (GESAMP), Groupe de travail sur les microplastiques</p> <p>M. Paul Holthus, Président fondateur et Directeur général, Conseil mondial de l'océan</p> <p>M. Habib El-Habr, Coordonnateur, Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAM), PNUE</p>
Changements climatiques : élévation du niveau de la mer, acidification et autres modifications des écosystèmes	11 h 30 – 13 h 00
<p>Documentation :</p> <p><i>Cinquième rapport d'évaluation du Groupe</i></p>	<p>Les changements climatiques constituent un nouveau défi majeur pour la santé des océans. En augmentant la température à la surface des eaux, les émissions de carbone excessives rejetées dans l'atmosphère modifient la "chimie" des océans, donnant lieu à une acidification, à une salinité accrue et à une stratification. Les</p>

<p><i>d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat</i> - ipcc-wg2.gov/AR5 (en anglais)</p> <p><i>L'Accord de Paris sur les changements climatiques</i> - unfccc.int/files/essential_bacground/convention/application/pdf/french_paris_agreement.pdf</p> <p>"Sûreté et dignité : la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants", rapport du Secrétaire général, document A/70/59.</p>	<p>dommages causés aux zones humides côtières, qui représentent un vaste puits de carbone, accentuent le phénomène de réchauffement climatique.</p> <p>La fonte de la calotte glaciaire et le réchauffement des eaux se traduisent par une élévation du niveau de la mer. Les changements climatiques ont des répercussions de plus en plus graves sur la vie marine, notamment sur le cheptel piscicole, et entraînent une érosion quasi-irréversible des écosystèmes, comme dans le cas des récifs coralliens.</p> <p>Des centaines de millions de personnes vivant dans des zones côtières et des centres urbains de faible élévation sont menacées. Les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les ouragans et les tsunamis sont plus fréquents et la chaîne alimentaire nécessaire pour assurer la santé du cheptel piscicole et d'autres espèces marines est de plus en plus affectée.</p>
<p>Questions d'orientation</p>	
<p>Comment les mesures d'atténuation et d'adaptation prises par les pays peuvent-elles permettre d'agir efficacement face aux changements climatiques et à la menace spécifique qu'ils font peser sur les océans ?</p>	
<p>Quelles mesures de réduction des risques doivent être mises en place pour protéger les zones côtières ?</p>	
<p>Comment les parlements peuvent-ils collaborer avec les citoyens, la société civile et le secteur privé pour mobiliser une volonté politique plus forte en faveur de la législation et de la réglementation sur les changements climatiques ?</p>	
<p>Orateurs</p>	
<p>Mme Jiko Fatafehi Luvani, Présidente du parlement, Fidji</p>	
<p>S.E. Mme Isabelle Picco, Ambassadrice, Représentante permanente de Monaco auprès des Nations Unies</p>	
<p>M. Hans Otto Poertner, Institut Alfred Wegener, Coprésident du Groupe de travail II du GIEC (via Skype)</p>	
<p>Mme Biliانا Cicin-Sain, Forum mondial sur les océans</p>	

Séance IV	14 février	14 h 45 – 17 h 45
<p>Gouvernance des océans : le renforcement de la paix, de la sécurité maritime, de la coopération et des relations amicales entre toutes les nations</p>		<p>14 h 45 – 17 h 30</p>
<p>Documentation :</p> <p><i>Convention des Nations Unies sur le droit de la mer</i> www.un.org/depts/los/convention_agreements/texts/unclos/unclos_f.pdf</p> <p><i>L'Autorité internationale des fonds marins : structure et fonctionnement</i> – www.peche.pf/IMG/pdf/l_autorite_internationale_des_fonds_marins_structure_et_fonctionnement.pdf</p>	<p>La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) est la "constitution" qui régit les océans et les mers du monde et l'ensemble des activités qui y sont menées. En termes d'importance et d'implications sur le plan du droit international, la CNUDM n'a d'égal que la Charte des Nations Unies. La Convention institue notamment la liberté de la haute mer et a créé l'Autorité internationale des fonds marins pour gouverner la Zone, à savoir les fonds marins et leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale, déclarée par l'ONU "patrimoine commun de l'humanité". A ce jour, la Convention a été ratifiée par 168 parties, dont l'Union européenne. Nombre de ses dispositions reflètent également le droit international coutumier, tel que reconnu par la plupart Etats des non-parties à la Convention.</p> <p>Si la Convention est aussi pertinente aujourd'hui qu'au moment de son entrée en vigueur en 1994, elle ne constitue pas un rempart imparable contre les défis et les questions d'interprétation soulevés par l'évolution du contexte.</p>	

	<p>Les nouvelles technologies mises au point ces trois dernières décennies ont permis de nouvelles découvertes qui recèlent un potentiel économique et ont aussi rendu possible l'exploitation de ressources marines vivantes ainsi que de gisements de pétrole et de minéraux dans des zones situées au-delà des juridictions nationales. La coopération internationale doit être renforcée pour prévenir les différends et éviter de dégrader davantage l'écosystème océanique. Les effets des changements climatiques sur les océans doivent être mieux compris en termes d'opportunités, d'impact négatif et de nécessité d'atténuation et d'adaptation. La coopération internationale s'avère davantage nécessaire pour gérer l'épuisement du cheptel piscicole commun et l'exploitation des fonds marins. La communauté internationale examine actuellement la possibilité de créer des sanctuaires marins ou des aires marines protégées dans les zones situées au-delà des juridictions nationales afin de protéger le milieu marin.</p> <p>Les préoccupations relatives à la sécurité maritime, aux mouvements migratoires mixtes effectués par mer, à la piraterie et aux vols à main armée commis en mer, ainsi qu'à certaines activités militaires, requerront peut-être une coopération internationale renforcée.</p>
	<p>Questions d'orientation</p>
	<p>Comment améliorer la coopération internationale autour des questions d'intérêt commun ?</p>
	<p>De quelle manière les parlements peuvent-ils faciliter le règlement des différends relatifs au cheptel piscicole et à la préservation de la vie marine dans les eaux internationales ?</p>
	<p>D'autres accords internationaux sont-ils nécessaires pour traiter les nouvelles questions qui se posent dans le domaine de la gouvernance des océans ? Quel peut être le rôle des parlements ?</p>
	<p>Orateurs</p>
	<p>Mme. Ms. Bilalban Sampatisiri, Assemblée Nationale, Thaïlande</p>
	<p>M. Kermenu Vella, Commissaire à l'environnement, Pêche et affaires maritimes, Commission européenne (remarques par vidéo)</p>
	<p>S.E. M. Mauro Vieira, Ambassadeur, Représentant permanent du Brésil auprès des Nations Unies</p>
	<p>M. Michael W. Lodge, Secrétaire général, Autorité internationale des fonds marins</p>
	<p>Mme Kristina Gjerde, Conseillère principale pour la haute mer, Programme mondial Milieu marin et polaire, UICN</p>
	<p>Mme Jayne Stowell, Google UK Ltd, membre du Comité international de protection des câbles</p>
<p>Séance de clôture : marche à suivre</p>	<p>17 h 30 – 17 h 45</p>
	<p>Présentation vidéo : Wonderful World</p>
<p><i>Un questionnaire d'évaluation sera distribué au cours de cette séance. Les participants seront invités à remplir ce formulaire, puis à le laisser sur leur bureau à l'intention du personnel de l'UIP.</i></p>	<p>Cette séance sera l'occasion de présenter quelques conclusions préliminaires de la réunion qui seront exposées avec plus de précision dans le rapport final.</p> <p>Orateurs</p> <p>M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP</p> <p>S.E. M. Peter Thomson, Président de l'Assemblée générale (ou un autre représentant de l'ONU)</p>

